

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière**  
**E.P.I.C Pharmacie Centrale des Hôpitaux**

**Siège Social** : 11, Route de Wilaya zone industrielle Oued Smar, Alger  
B.P 354 Dar El Beida, Alger

**Tél : 023.92.05.10/11/12/13**

**Fax : 023 .92. 05. 15**

**PCH**

**Numéro d'Identifiant Fiscal : 000016001323281**

**AVIS D'ATTRIBUTION  
PROVISOIRE DE MARCHE**

La Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH), sous tutelle du Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, informe les soumissionnaires qui ont participé à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 06/2018 Avec Exigence de Capacités Minimales, portant « Travaux de Réhabilitation du dépôt d'El Bouni (3500 m2) et réalisation d'un bloc en dur (R+1) de 150 m2, « ANNEXE REGIONALE D'ANNABA », paru sur les quotidiens nationaux ELMOUDJAHID & EL CHAAB et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) en date du 16 Décembre 2018, que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux critères fixés dans le cahier des charges, a abouti aux résultats suivants :

<b>Classement</b>	<b>Soumissionnaire</b>	<b>Note Technique</b>	<b>Offre financière la moins disante en DATTC</b>
1	ETB TCE MAZA MALIKA	57,00	75 105 705,22

L'attribution s'est faite conformément à l'Article **1, 18 et 23** du cahier des charges relatif à l'AONO N°06/2018 Avec Exigence de Capacité Minimales portant : «**Travaux de Réhabilitation du dépôt d'El Bouni(3500 m2) et réalisation d'un bloc en dur (R+1) de 150 m2, « ANNEXE REGIONALE D'ANNABA »**».

Un délai de recours de dix (10) jours, à compter de la première parution, est accordé aux soumissionnaires qui Contestent la présente attribution.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance, des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financière, peuvent se rapprocher du bureau des marchés de la PCH, au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la publication de l'attribution provisoire.